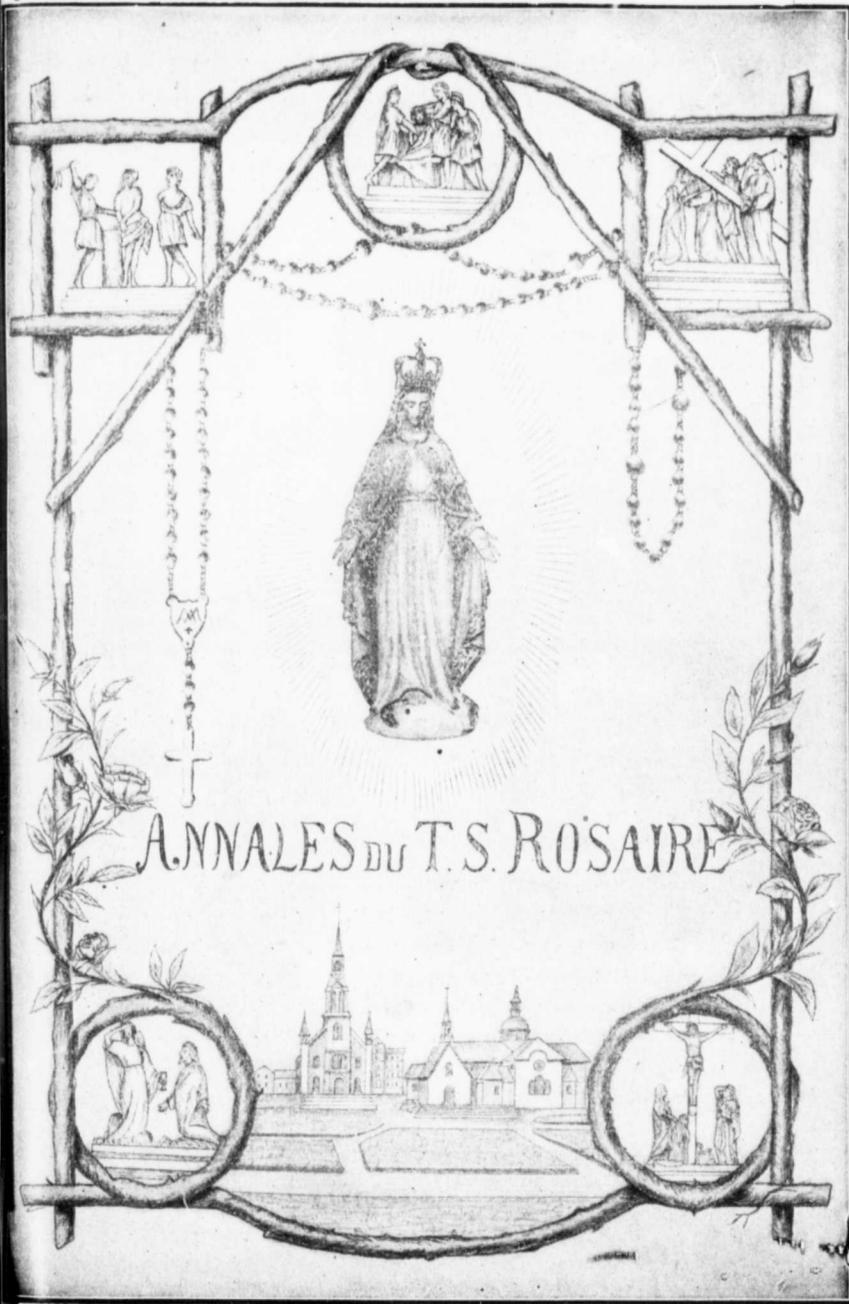


10-142



ANNALES DU T.S. ROSAIRE

ABONNEMENTS { 60 cents PAR ANNEE pour les Etats-Unis.
 { 50 cents PAR ANNEE pour le Canada.

Adresse: ANNALES DU T.S. ROSAIRE

CAP DE LA MADELEINE C. G. L. C. A.

Sommaire, Juillet 1912

Chronique du Sanctuaire.....	81
Les deux Sœurs Sainte-Monique.....	105
Le Chemin de la Croix.....	109
Livres et Revues.....	111
Prêtres et actions de grâces.....	113
Recommandations.....	120

L'abonnement peut commencer à toute époque de l'année. Il est payable "d'avance."

Le DIRECTEUR doit être immédiatement prévenu de tout changement d'adresse, et, en le faisant, on ne doit jamais omettre d'indiquer clairement le **nom du bureau de poste que l'on quitte.**

Que toute irrégularité dans la réception des ANNALES soit signalée sans retard au Directeur, spécifiant quel numéro est en défaut.

Ne pas envoyer de timbres-postes : le gouvernement canadien s'objecte à leur emploi comme mode de paiement.

N. B.—Les envois d'argent seront faits de préférence par Bons et Mandats de poste ou par chèque de Banque—Si le chèque est fait payable à une banque des Etats-Unis, il faut ajouter **vingt-cinq cents** à la somme expédiée afin de couvrir les frais d'es-compte. Nous conseillons de faire enregistrer les lettres qui contiennent de l'argent ; c'est le moyen d'en éviter la perte.

Toute correspondance doit être adressée, et tout chèque ou mandat doit être fait payable aux

ANNALES DU T. S. ROSAIRE.

Cap de la Madeleine,

Co. Champlain, Qué.



Juil. 1912.

Chronique du Sanctuaire

Mai 1912...

Le mois de Mai nous ramène les premiers pèlerinages organisés et avec eux la vie revient sur nos rives.

En voici la liste.

1er pèlerinage. *Le Foyer de Montréal* sous la direction de Mr l'abbé Gauthier S. S., le dimanche 5 mai. 500

2ème. *Pierreville*, pèlerinage des Abénakis, sous la direction de Mr l'abbé J. de Gonzague, sous le haut patronage de Mgr Brunault : lundi 13 mai. 300

3ème. *Les Hommes de Sorel* ; sous la direction de Mr l'abbé Nadeau : jour de l'Ascension, jeudi 16 mai. 450

4ème. *Les Enfants de Marie de St Philippe des Trois-Rivières*, sous la direction de Mr l'abbé Lessard, 1er Vicaire: dimanche 19 mai. 175

5ème. Les *Zouaves et Ligueurs* des Trois-Rivières, sous la direction de Mr Massicotte, curé de la Cathédrale des Trois-Rivières, dimanche 19 mai. 800

6ème. La paroisse de *Louiseville*, directeur Mr l'abbé A. Tousignant, vicaire. 600

7ème. La Fraternité du *St Sacrement*, Québec, sous la direction des Rév. Pères Franciscains. 1000

8ème. Les *Tertiaires Irlandais* de Montréal, sous la direction des Rév. Pères Franciscains. 1400

Ces trois derniers pèlerinages se rencontrèrent au Cap de la Madeleine, le dimanche, 26 mai.

Comme il nous est venu, ce jour là, bon nombre de pèlerins isolés, on peut évaluer à 3500 le nombre des pèlerins de ce dernier dimanche de Mai.

9ème. Le Chœur de chant des élèves des Frères de St "Grégoire" : mardi 28 Mai. 40

10ème. Le Jardin de l'Enfance et le Noviciat des "Filles de Jésus" des Trois-Rivières : Vendredi 31 Mai. 125

* * *

Avant d'aborder la " chronique " détaillée de chacun de ces pèlerinages, disons tout de suite que nous avons eu un joli mois de Marie.

Dans notre sanctuaire, nouvellement décoré, les ampoules électriques projettent un plus vif éclat, tandis que l'autel doré est entouré d'une couronne de lys blancs comme neige, ouvrage délicat des hôtes du pensionnat Notre Dame du Cap.

La musique est faite à tour de rôle, chacun se réservant une semaine, par le Chœur des *Jeunes Gens*, puis par celui des *Enfants de Marie* ; les dernières semaines sont réservées aux enfants du pensionnat.

Les prédicateurs se remplacent aussi ; les Pères Magnan, Faure, Prod'homme se font un honneur et un plaisir de parler de Marie à l'auditoire qui est resté suffisamment nombreux.

Un bon nombre de nos *nouveaux* paroissiens se sont procuré la joie de venir chaque soir à ces exercices qu'ils trouvaient si beaux.

Les pèlerins de la fin du mois de Mai, ont pu voir dans le chœur du vieux sanctuaire, un superbe tapis rouge qui le couvre tout entier.

Il a été posé par deux hommes de la maison Paquet de Québec.

Mais le tapis a été donné par une famille de St Roch de Québec, depuis longtemps généreuse bienfaitrice de Notre Dame du Cap.

Que cette famille daigne agréer l'expression de notre vive reconnaissance et l'assurance de ce souvenir que nous lui gardons aux pieds de N. D. du St-Rosaire.

Ce nouvel acte de générosité, ajouté à tant d'autres, sera sans nul doute largement béni de Notre Dame du T. S. Rosaire : nous ne manquerons pas de le lui rappeler.

Dimanche 5 Mai. Le premier pèlerinage de la saison nous vient de Montréal, conduit ici par "le Foyer", sous la direction de Mr l'abbé H. Gauthier S. S., chapelain. Le Père Raymond qui dira la messe, et Mr l'abbé L. J. Bouhier S. S, maître de chapelle de Notre Dame accompagnent aussi les pèlerins.

Nous ne connaissons le *Foyer* que de nom, et c'est la première fois qu'il vient au Cap de la Madeleine. Nous sommes maintenant à même de dire que ce pèlerinage vraiment pieux était bien digne d'ouvrir cette nouvelle saison de 1912.

Le *Foyer*, œuvre sociale féminine, a gravé sur son blason ces trois mots : "*Foi, honneur, travail.*" En même temps qu'il aide à un meilleur *travail*, qu'il garde délicat l'*honneur* de ses associées, le *Foyer* est une œuvre sociale éminemment religieuse sous la protection de notre *Foi*, et, parce que ces trois vertus font le bonheur de tout *foyer* où elles se rencontrent, vous pouvez conclure que le *Foyer* montréalais forme une famille heureuse.

Nous nous en apercevons, le dimanche 5 Mai, en voyant pour la première fois ces 500 nouvelles pèlerines.

Le vapeur "Trois-Rivières", que nous n'avions pas revu depuis quelques années, fait entendre de nouveau le long bra-

ment de sa sirène. Il est 12^h 35 : la messe commence aussitôt célébrée par le P. Raymond des Pères Franciscains, et coupée des motets les plus beaux. N'oubliez pas que Mr l'abbé Bouhier, S. S. était du nombre des pèlerins.

La secrétaire du "Foyer" nous avait écrit en annonçant ce pèlerinage : "le vapeur Trois-Rivières vous apportera donc, dimanche prochain des pèlerins tout à fait nouveaux. Je ne puis dire s'ils seront nombreux, mais je crois pouvoir affirmer qu'ils seront pieux : " et les pèlerins furent "nombreux et pieux."

Notre seul regret et le leur fut de ne pouvoir accorder que si peu de temps à cette première visite au vieux sanctuaire du Cap. Aussi un salut solennel suit le sermon du P. Boissonnault, O. M. I., et à 2 hr. 30, le Trois-Rivières reprend sa route vers Montréal.

Aujourd'hui il a fait un temps superbe : les directeurs nous ont dit avoir été enchantés de leur visite, et nous, nous demandons à Notre Dame du Cap de répandre ses bénédictions les meilleures sur ce foyer "de foi, de travail et d'honneur."

Lundi, 13 Mai. Les *Abenakis*, d'ordinaire les premiers, se sont, cette année, laissés devancer au Cap par le *Foyer* de Montréal, et bien que le pèlerinage fut bien réussi, la journée ne fut pas ensoleillée comme celle du dimanche 5 mai.

Si le soleil refusa ses rayons, l'éclat n'a cependant pas manqué à ce pèlerinage, grâce à la bienveillante présence de sa Grandeur Mgr H. Brunault, évêque de Nicolet. Aussi les "Annales" adressent un chaleureux merci à Monseigneur de Nicolet qui se plaît à nous prodiguer les marques de sa bonté et à venir offrir à la Vierge du Cap l'hommage de sa piété si vive et si tendre.

Dès le matin, la pluie, celle des *Rogations*, tombe avec assez d'abondance, et pourtant le petit bateau *St François* nous paraît bien chargé lorsqu'il touche notre rive, à 10 $\frac{1}{2}$ a. m. Il porte 295 pèlerins qui entourent leur évêque bien-aimé.

Ces pèlerins sont de très près nos *parents*, car le grand missionnaire des *Abénakis* fut longtemps de résidence au Cap de la Madeleine, j'ai nommé le Père *Gabriel Druilletes*.

Voici d'après " *l'Action Sociale* " un rapport sur cet excellent pèlerinage des *Abénaquis* au Cap de la Madeleine.

PELERINAGE DES ABÉNAKIS AU CAP DE LA MADELEINE.

S. Thomas de Pierreville, Yamaska, 18.—Jamais sans doute les litanies des Rogations n'ont été chantées d'aussi bonne heure que lundi 13 mai 1912, à la mission des Abénakis de Pierreville. La cérémonie avait lieu à 4 heures du matin : un grand nombre reçurent alors la sainte communion mais plusieurs ne voulurent communier que plus tard. Ils se réservaient en effet de le faire dans le vieux sanctuaire du Cap de la Madeleine. Ils voulaient par là honorer particulièrement la Sainte Vierge, protectrice de leur race, et se donner le bonheur de recevoir la sainte Hostie des mains de Mgr Brunault, leur évêque bien-aimé.

A 5.30 heures, en effet, le bateau, le " S. François ", partait pour le Cap de la Madeleine, où il portait environ 295 pèlerins. On comptait parmi eux 75 enfants du couvent de S. François, un certain nombre de paroissiens de Pierreville, de S. François et de Notre-Dame de Pierreville, mais le gros contingent c'étaient les 150 Abénakis, c'est-à-dire à peu près toute la tribu catholique Abénakise, présente en ce moment à Pierreville.

Sa Grandeur Mgr Brunault, évêque de Nicolet, avait tenu à donner une preuve particulière de son attachement à cette nation si intéressante. Sa Grandeur resta à jeun jusque vers 10.30 heures afin de célébrer la sainte messe dans la vieille chapelle de Notre-Dame du Saint-Rosaire.

Ses chers enfants, les Abénakis de Pierreville, lui sont particulièrement reconnaissants de cette marque de bonté.

A l'arrivée du Bateau, il pleut et il vente bien fort, mais la joie est dans tous les cœurs. Monseigneur est accompagné de l'abbé de Gonzague, missionnaire des Abénakis, directeur du pèlerinage ; de M. l'abbé Bellemare, curé de la Baie du Febvre, dont il vient

d'écrire l'histoire, des deux abbés Bernier et de deux ecclésiastiques qui servirent la messe de Sa Grandeur. Il est à peu près 10.30 heures quand Monseigneur commence sa messe, le chœur de chant, d'une cinquantaine de voix, fait entendre une série de cantiques très beaux, un orchestre d'Abénakis accompagnait aussi les pèlerins. Disons aussitôt que la chapelle du Cap entendit de nouveau l'"Inviolata" traduit en Abénakis, et harmonisé il y a plus de deux siècles. M. l'abbé de Gonzague a retrouvé cette belle pièce de musique dans les vieux papiers de la mission.

La pluie termina la procession, mais ne put l'empêcher ; elle fut précédée d'un beau sermon du R. P. Prod'homme O. M. I. Puis pendant le salut du Très Saint Sacrement Mgr Brunault adressa d'éloquents paroles à ses chers diocésains de Pierre-ville. Sa Grandeur n'eut qu'à laisser parler son cœur pour chanter les gloires de la Sainte Vierge, particulièrement aimée des Abénakis. Elle rappela la consécration de la nation Abénakise à Notre-Dame de Chartres, faite dans l'église S. Joseph de Sillery, le 8 décembre 1684. Sa Grandeur sut faire sentir à ces chers pèlerins que si la nation Abénakise est aujourd'hui encore un peuple bien conservé, c'est grâce à la puissante et maternelle protection de Marie qui aime tant ses enfants. Et ce fut une émotion intense dans l'auditoire quand Mgr redonna à la Sainte Vierge cette race Abénakise qu'Elle a toujours si visiblement protégée. La conclusion de Mgr Brunault fut que les Abénakis doivent redoubler d'amour envers la Sainte Vierge et garder leurs enfants bien catholiques en les défendant de fréquentations et de contacts avec ceux qui ne professent pas leur religion et n'honorent pas leur Mère, Marie.

Tout le monde fut enchanté de ce pèlerinage, les pèlerins furent de retour à leurs foyers vers les 8 heures du soir. Mais si ce voyage au Cap de la Madeleine fut si pieux, si enthousiaste et si touchant cela est dû à la bonté de Mgr Brunault, à tout ce que Sa Grandeur a dit, à tout ce qu'elle a fait pour les chers Abénakis de Pierre-ville.

Les Pères Oblats, gardiens de sanctuaire, ont bien voulu nous dire combien ils étaient reconnaissants à Mgr d'avoir hon or

leur vieille chapelle de sa visite, de l'éclat que la présence de Sa Grandeur a donné à ce pèlerinage, et de la piété particulière dont cette présence fut la cause. C'est aussi avec grand plaisir que les Pères Oblats ont appris que Mgr Brunault venait encore au Cap de la Madeleine pour mettre sous la protection de la Sainte Vierge la visite pastorale que Sa Grandeur va commencer incessamment.

* * *

Jeudi, 16 Mai. Voilà de nombreuses années que M^r l'abbé J. B.-H. Nadeau amène ici, le jour de l'Ascension, sa belle congrégation des *Hommes de Sorel*.

On aurait pu craindre qu'un lendemain de *voiation* fut un mauvais jour de pèlerinage. Hier, en effet, l'électorat de la Province de Québec a conservé l'Hon. Mr Gouin à la tête de la Province, et à *Sorel* on vote aussi chaudement qu'ailleurs.

Mais ces élections d'hier ne nous empêchent pas de recevoir aujourd'hui 450 pèlerins, tous bien pieux.

Pour juger de ce pèlerinage, il ne suffit pas en effet de rappeler ce que nos pèlerins font ici sur notre terrain : il faut penser aussi à tout ce qui se fait durant le trajet. Or dès le départ, le pèlerinage commence par une série presque ininterrompue d'exercices de piété : la prière du matin, les confessions, le chant des cantiques et deux sermons.

Tout à l'heure en repartant, et avant d'arriver aux Trois-Rivières, on aura chanté les Vêpres, et après recommenceront d'autres exercices.

Il est difficile de mieux sanctifier le dimanche qu'on ne l'a fait, le jour de l'Ascension, sur le vapeur *L'Imperial*.

Celui-ci a sorti toutes ses couleurs ; il s'est pavoisé de la coque au mât de misaine, et il est tout brillant neuf sous sa toilette de printemps. Il touche au quai à 9hrs. 20, et aussitôt la procession se forme à la suite d'un tout joli bataillon de tout petits zouaves. Ils ressemblent aux zouaves de France avec leur pantalon rouge et leur veston d'azur. Ça nous mettra une note de jeunesse, de gaieté et de printemps sur l'austérité d'un pèlerinage.

Pour la première fois en 1912, le Chemin de la Croix est prêchée sur la rive du St Laurent au Cap de la Madeleine. C'est au P. Magnan, O. M. I., qu'est réservé cet honneur et aux Hommes de Soré.

La prédication est toujours belle et touchante, mais le "*Chemin de la Croix*" vieillit. Après chaque hiver la ruine est plus grande sur cette côte où le vent et la neige sont d'une fureur sans égale.

C'est pourquoi nous avons décidé de refaire cette magnifique *Voie douloureuse* érigée ici par le R. P. Frédéric. Il en est temps, et beaucoup de pèlerins nous l'ont demandé. Leurs offres sont publiées depuis quelques mois : mais nous espérons qu'il nous en viendra de beaucoup plus abondantes.

Nous pensons en effet que chacune des 14 Stations nous coûtera environ \$300, sans compter les autres dépenses qu'il faudra faire pour réparer le *Saint Sépulture*, l'Arc de l'*Ecce Homo*, le *prétoire* de Pilate.

Ceux donc de nos lecteurs qui voudront nous aider de leurs aumônes seront les bienvenus, et ceux qui veulent faire, en leur nom, le don d'une Station pourront choisir celle qu'ils préfèrent. Nous croyons que chaque Station sera très belle en dépensant pour chacune la somme de \$300.00.

.. Mais voilà qu'au lieu d'écouter la belle voix du P. Magnan, je laisse mes regards se distraire sur la vétusté du Chemin de la Croix et ma pensée courir après les chiffres...

Pardon... je parlais donc de nos *Hommes de Soré* : ils sont maintenant, autour du groupe du Rosaire, en arrière des petits zouaves rouge bleu, ils chantent à pleins poumons le *Magnificat* pendant que l'*Imperial* les appelle, "à la vapeur".

Il nous quittent vers 2½ p. m. Au revoir...

* * *

Dimanche, 19 Mai. Les Enfants de Marie de St Philippe des Trois-Rivières.

La jeune paroisse de St Philippe a déjà sa congrégation d'*Enfants de Marie* : avec environ 200 membres. La presque totalité

vient aujourd'hui en pèlerinage au Cap de la Madeleine : nous avons compté en effet environ 175 pèlerines. Elles sont sous la direction de notre ami et voisin, Mr l'abbé J. E. Lessard, premier vicaire à St Philippe.

Ce fut un pèlerinage charmant. L'arrivée recueillie et en ordre parfait fut vite suivie des chants les plus beaux. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble avoir entendu déjà ces voix dans le magnifique *chœur de chant* de la Cathédrale, et, sans être connaisseur, je m'aperçois bien vite que ce que j'entends n'est pas de la musique ordinaire. Les voix si souples, si justes et si sûres d'elles mêmes redisent, en d'harmonieuses mélodies, les louanges de la patronne de cette *congrégation*. Le Directeur a vraiment raison d'être fier de cette société d'*Enfants de Marie*. Nous jouissons nous, surtout du parfum de piété qui s'exhale de toutes les cérémonies de ce jour. Après le sermon du P. Boissonnault et une gracieuse procession autour des groupes du parterre, un salut très solennel cloture le pèlerinage qui retourne aux Trois-Rivières, avec espérance et promesse de retour.

Dimanche, 19 Mai. Zouaves et Ligueurs des Trois-Rivières amènent ici si grosse foule qu'il faut faire bonne garde sur le quai pour ne point laisser rompre les rangs de la procession. D'aucuns trouveront peut-être la consigne sévère, mais elle est d'une absolue nécessité. L'arrivée d'un pèlerinage, car nous ne recevons que des *pèlerinages*, doit prendre aussitôt une allure qui le distingue de tout autre voyage : cette allure se reconnaît dans le recueillement d'une procession. C'est pourquoi nous tenons tant à cette rigueur de l'alignement en procession.

Les zouaves en battent la cadence avec leurs clairons et leurs tambours, et ils marchent bien en ordre sous le commandement de leur chef, le commandant Lafontaine.

Félicitons aussitôt nos pèlerins de ne s'être pas laissés distraire aux alentours de notre terrain, mais d'avoir écouté l'appel de la petite cloche et d'avoir assisté en foule au sermon toujours chaleureux du P. Prod'homme, O. M. I., et de s'être réunis pour une de nos plus belles processions.

Lorsque, réunis autour du groupe du Rosaire, la foule eut chanté le *Magnificat*, les Zouaves, en vrais Chevaliers de Notre-

Dame, présentèrent les armes à la Reine du Rosaire, et le P. Prod'homme en profita pour faire acclamer par trois fois! VIVE NOTRE-DAME.

Le retour a lieu vers 4 hrs : les deux bateaux bien jumelés ramènent leurs 800 passagers.

Nous les reverrons.....

Dimanche, 26 Mai.

Ce dimanche a réuni, croyons-nous, environ 3500 pèlerins au Cap de la Madeleine.

A la suite des pluies torrentielles de ces derniers jours, le soleil se lève enfin, non radieux, mais brillant, et une brise rafraîchie tempère ses ardeurs.

Ce fut une excellente journée, par la rencontre des *trois* pèlerinages que nous avons nommés plus haut.

Louiseville et les *Tertiaires* de la Fraternité du St Sacrement arrivent à la même heure.

Les *Tertiaires Irlandais* de Montréal arrivent un peu plus tard. Ceux-ci ont le bonheur d'entendre à leur arrivée, et avant leur départ, les souhaits de bienvenue et l'intéressant sermon du R. P. Gagné O. M. I.

Ils furent les premiers à repartir, ce qui ne leur a donné qu'un temps assez court au Cap de la Madeleine.

Louiseville et *Québec* prirent part au Chemin de la Croix, et le P. Frédéric fut tout heureux d'entendre annoncer que nous allons réparer et même refaire cette *Voie douloureuse* tracée ici par ses soins et sa dévotion.

Les paroissiens de *Louiseville* assistèrent, dans l'église paroissiale, à l'exercice de clôture car eux aussi nous quittèrent de bonne heure.

La *Fraternité du St Sacrement* fut donc la seule à prendre part à la procession. Elle eut son cachet particulier avec les costumes particuliers des tertiaires novices ou profès, tant hommes que femmes, et l'assistance d'un grand nombre de Pères et Frères Franciscains. La croix de bois nue et austère tranchait

sur la ligne brune de la procession. Celle-ci fut excessivement pieuse, recueillie et pleine de chants.

A 3¼ hrs p. m., le dernier train disparaît au tournant du coteau.

A 4 hrs c'est déjà le grand silence autour de nous : mais au Sanctuaire, sous la voûte du Rosaire, la flamme vivante des cierges nombreux continue la prière de ceux qui sont partis.

“ Ah ! les cierges, ils pleurent les larmes désolées des mères et peut-être donnent-ils les simulacres exacts des douleurs qui les brûlent ; les uns pleurant précipitamment, à chaudes larmes, les autres se contraignent, pleurant en de plus tardives gouttes ; et tous sont fidèles à la mission dont ils furent chargés ; tous, avant d'expirer se tordent plus violemment, jettent un dernier cri de leurs flammes devant la Vierge ! ”

Mardi, 28 Mai. Un petit pèlerinage nous arrive aujourd'hui de St Grégoire. Ce sont les membres du “Chœur de chant” des Frères des Ecoles chrétiennes.

Ils sont au nombre de 35, sous la direction de leurs maîtres. Un bon nombre fait à pied le voyage des Trois-Rivières au Cap de la Madeleine. Ils s'y distraient pieusement. Malgré le peu de temps dont ils disposent ils ont pu prendre part à quelques courtes cérémonies ; une instruction de bienvenue et un salut du St Sacrement digne d'un chœur de chant.

Le lendemain mercredi et surtout le surlendemain jeudi, 30 Mai, nous subissons ici une des plus fortes tempêtes qui puisse agiter le grand fleuve. Celui-ci hurle sous les grands coups de fouet d'un vent furibond.

Pour cette raison *trois* pèlerinages ont du être remis : celui de l'“Hopital” des Trois-Rivières, celui des élèves des “ Ursulines,” et celui des “ Sœurs Tertiaires ” de la nouvelle paroisse des Pères Franciscains.

Le Vendredi 31 Mai, le ciel s'est rasséréiné quelque peu et le vent a cessé les grandes clameurs de sa voix.

Les “ Filles de Jésus ” des Trois-Rivières en profitent pour clôturer le mois de Mai. Elles conduisent ici les garçonnets du Jardin de l'Enfance et les Novices du Noviciat.

Les cérémonies de ce pèlerinage vous sont connues. Les enfants arrivent en chantant : ils assistent et chantent à la messe

que célèbre Mr l'abbé Lelaidier leur aumônier, pendant laquelle aussi plusieurs Sœurs reçoivent la Sainte communion.

Quelque temps après, la cloche ramène au Sanctuaire le grand et le petit monde dispersé de tous cotés C'est l'heure de la gracieuse procession, du sermon, et de la bénédiction du St Sacrement.

Le mois de mai des pèlerinages finit avec les chants et les voix des petits..



Rév. M. P. R. Le Boulanger.

Année 1664 :—

A l'époque où nous sommes parvenus, le *Cap de la Magdeleine* avait donc une certaine importance dans la colonie. Pen-

dant certains mois de l'année, une animation intense y renaît; c'était surtout lors de la descente des Sauvages pour la traite des *pelletteries*. Les marchands y venaient de tous côtés, et des transactions assez considérables s'y faisaient.

Au point de vue religieux, les Pères Jésuites donnaient une longue mission, et nos rives retentissaient, déjà à cette époque lointaine, des airs des cantiques et des hymnes.

Aujourd'hui, avec les chants de nos pèlerins, nous continuons une tradition déjà vieille de 250 ans, et le Cap de la Magdeleine est, en ce sens, resté quelque peu une *académie de vertu*.

Lors donc de la traite des pelletteries, les *mariages* se régularisaient au Cap; les *baptêmes* se donnaient en assez grand nombre, soit aux adultes convertis du paganisme, soit aux enfants venus au monde depuis le dernier voyage de leurs parents.

Aussi dans les délibérations du *Conseil Souverain* est-il ordonné que personne n'a le droit d'embarquer aucunes peaux ou pelletteries "sans au préalable en avoir fait déclaration aux commis et préposés aux chefs lieux des Trois-Rivières, Cap de la Magdeleine et Montréal, et d'avoir d'eux pris certificat de la qualité et quantité des dites pelletteries à peine d'amende." (Page 146.)

Ceci prouve bien que le commerce se faisait au Cap, et que les marchands y risquaient parfois d'assez grosses affaires.

Nous verrons plus tard que nos *habitants* eux mêmes se risquaient trop en avances aux Sauvages qui ne les payaient pas. Alors les créanciers, dès que s'annonçait la descente des Sauvages, quittaient leurs terres et leurs travaux et s'en allaient attendre leurs débiteurs le long du Saint Maurice, au lieu appelé *La Gabelle*.

" Sur ce qui a été remontré par le Procureur général que les habitants de la ville des Trois-Rivières, du Cap, Champlain, Batiscan et lieux circonvoisins ayant fait de grands prests aux Sauvages, estaient obligez tous les ans d'aller au devant d'eux pour en retirer ce qu'ils pouvaient de pelletteries en desduction de leurs créances au lieu dit le sault de la Rivière des Trois-Rivières appelé La Gabelle, ce qui cause un notable préjudice aux dits habitants, Lesquels sont tous presque la moitié de l'année au dit lieu à attendre les dits Sauvages... (Vol. II; 124)

**

Les avances ainsi faites aux Sauvages portaient sans doute sur une assez grande variété d'objets : nourriture, vêtements, bibelots de toilette et armes de chasse. Mais, sans jugement téméraire, il nous faut dire aussi que la vente de la *boisson* forte était la plaie de l'époque. Nous avons déjà cité le texte des Relations disant que pour raconter les désordres causés par l'eau-de-vie, il faudrait du *fiel de dragon*. Nous pouvons y joindre celui du *Conseil Souverain* pour l'année 1664.

Il était défendu "sur peine de trois cents livres d'amendes pour la première fois et du fouët en cas de récidive, à tous habitants et autres de traicter ny donner directement ny indirectement aucunes boissons enyvantes aux Sauvages..." Mais, hélas! le mal ne s'arrêtait pas et le *Conseil* faisait "iteratives inhibitions et défences à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de traicter ny donner, pas même le *moinsdre coup*, aucunes boissons enyvantes aux Sauvages, sur peine de confiscation de tous leurs biens, et de bannissement et si le cas y echet du fouët, et...ordonné que la présente sera par trois dimanches consécutifs issüe des grandes Messes... au Trois Rivières, *Cap de la Magdeleine* et Montréal leüe publiée et affichée aux lieux ordinaires de faire affiches.."

En ce temps là donc, il y avait la criée contre la *boisson* au lieu de la vente pour les âmes.

Afin de mieux atteindre les délinquants le *Conseil* permet "à toutes personnes de prendre et arrester les Sauvages trouvés ivres," pour les obliger par la prison de nommer les français qui leur auraient vendu de la boisson. et, naturellement, "afin que nul n'en ignore, ordonne que la présente sera lue publiée et affichée aux Trois-Rivières, *Cap de la Madeleine* et Montréal aux lieux ordinaires de faire affiche." (page 186.)

Nous y reviendrons, car nous n'avons pas fini de lire les affiches placardées au Cap de la Madeleine contre la *boisson*. Nous verrons même que d'aucun qui fut *juge* au Cap se fit pincer et punir.

Il y eut, en effet, des *juges* au Cap de la Magdeleine, tout comme à Berlin.

Les Pères Jésuites reçurent, avec leur Seigneurie, le privilège de haute, moyenne et basse justice ; du moins je ne crois pas me tromper en l'affirmant. Cela donnera lieu plus tard à des conflits de juridiction.

Pour l'année 1664 ce fut l'occasion d'un nouvel arrêt du *conseil souverain*.

“ Sur ce qui a été remontré au Conseil par le Procureur général du Roi qu'il a eu plainte qu'il se commet beaucoup d'abus par les officiers de la juridiction du *Cap de la Magdeleine* et autres juridictions subalternes de ce pays, exigeant des parties des salaires contre l'intention du Roi ce qui cause un grand préjudice à tout le public.

.. Le Conseil a fait défenses à tous juges subalternes et procureurs fiscaux de prendre aucuns salaires ni vacations des parties sur peine d'être traités comme concussionnaires...” Il appartenait donc aux Seigneurs de payer les appointements des juges et des procureurs fiscaux par eux nommés

En 1664 le *juge* de la Seigneurie du Cap de la Magdeleine était *Quentin Moral*, sieur de St Quentin. Comme il était en même temps “ *greffier* en la juridiction royale des Trois-Rivières et que comme les dits offices et charges sont incompatibles.. Le *Conseil* a ordonné et ordonne que le dit *Moral* fera option de l'exercice de l'une des dites deux charges...”

A cette époque le service religieux se faisait, aux Trois-Rivières, dans la chapelle des Jésuites qui avait déjà été agrandie. En 1664 le *Conseil Souverain* fait droit à la requête des marguilliers de l'église paroissiale des Trois-Rivières, demandant qu'on leur verse 1400 livres “ provenant d'un magasin de traite de boissons faite au dit lieu ”, loué aux Sieurs de la Poterie, du Hérisson, Pierre Lefebvre, et François le Maistre. Il est dit dans cet acte “ que le bois est équarri et prêt à mettre en œuvre. ” Ceci semble dire que l'église a du être bâtie en 1664, et à sa construction a été destinée aussi la somme de 1473 livres provenant d'une souscription.

Le titre du terrain de l'église paroissiale, qu'un malheureux incendie a détruite, est contenu dans l'acte qui suit :

“ Sur la requête à nous présentée pour les habitants des Trois-Rivières, tendant aux fins de leur être par nous accordé contrat de concession d'une place pour bâtir une église, un presbytère et y faire un cimetière et un jardin, disant que la chapelle qui leur sert maintenant de paroisse appartient aux Révérends Pères Jésuites et est trop petite pour y contenir la quantité de personnes qui sont résidentes en ce dit lieu et sont sur le point d'en bâtir une ; et voulant seconder leurs bons desseins, Nous, en vertu du pouvoir à nous donné par sa Majesté et sous son bon plaisir, avons donné et concédé, donnons et concédons, par ces présentes aux habitants des Trois-Rivières, pour et au nom de la paroisse du dit lieu, une place pour bâtir une église et un presbytère, y faire un cimetière et un jardin, à prendre, la dite place, du côté du Sud-Ouest, joignant la grande porte du bourg qui regarde la plate forme ; au nord ouest, joignant la porte de la rue Saint-Pierre ; l'est-nord-est, attenante à la palissade du bourg ; au sud-ouest, au chemin qui est entre la dite place et la plateforme. La dite place attribué à la paroisse de ce dit lieu en fief, en perpétuité, avec un seul hommage mouvant de la cour souveraine dudit pays, selon la coutume. ” Cet acte fut signé, aux Trois-Rivières, le 16 mai 1664, par M. de Mezy et Mgr de Laval ; fait et contresigné par Ameau, notaire royal. ” (Benjamin Sulte, Chron. Sriff. page 211).

Au dos de cet acte du 16 mai 1664, se lit la commission de Quentin Moral comme juge au *Cap de la Madeleine*, datée du 20 Juin 1664 !!! Ce qui prouve qu'on en voit de drôles en consultant les vieux papiers.

Ce qui précède prouve donc que, malgré l'épuisante guerre des Iroquois, les Canadiens voulaient vivre, grandir et se multiplier. De nouvelles recrues arrivaient de France et le conseil procédant à “ la distribution des hommes envoyés par Sa Majesté dans le navire nommé le *Noir d'Hollande*... a ordonné et ordonne que des cinquante hommes arrivés dans le dit vaisseau et des deux cents cinquante qui doivent arriver ci-après, les deux tiers seront distribués à Québec et côte des environs, et l'autre tiers restant aux Trois-Rivières, *Cap de la Madeleine* et

Montréal, scavoir un sixième qui est de cinquante hommes pour le dit lieu des Trois-Rivières et *Cap de la Madeleine*... et que ceux des habitants auxquels la distribution des dits hommes sera faite payeront comptant ez mains du Sieur de la Chesnaye Aubert la somme de trente cinq livres qui a été avancée en France aux dits hommes... ” (Cons. Souv. I. 190)

Année 1665.

Les hommes qui arrivaient au Canada en 1664, furent plus heureux que ceux qui avaient vécu aux Trois-Rivières et aux environs depuis un quart de siècle. Cette année 1665 marque en effet le terme des cruelles invasions iroquoises dont avaient tant souffert les pauvres trifluviens et leurs voisins du Cap de la Magdeleine. Il est vrai que des attaques isolées se continuèrent encore longtemps, qu'il y aura encore des meurtres dans les environs, mais ce ne seront plus des expéditions iroquoises comme celles qui avaient mis la colonie à deux doigts de sa perte.

C'est que, “le 19 Juin 1665, débarquèrent à Québec quatre compagnies du beau régiment de *Carignan-Salières*. Le 30, quatre autres compagnies suivirent, avec M. de Tracy, Vice-roi, et le Père François Dupéron”. (Chr. Triff. 217).

“Le prince de Carignan, chef honoraire du régiment de ce nom, resta en France. M. de Salières, colonel du régiment vint au Canada.”

On comprend qu'elle fut la joie de nos colons lorsqu'ils virent passer sur le fleuve les bateaux légers qui portaient aux Trois Rivières quatre compagnies des troupes qui avaient laissé Québec, dès le 23 juillet 1665.

“Elles partirent de Québec, le 23 de Juillet, et ayant grossi leurs troupes d'une compagnie de volontaires de ce pays, commandée par le Sieur de Repentigny, elles arrivaient aux Trois-Rivières bien à propos pour les délivrer de la crainte des Iroquois, qui depuis peu de temps y étant venus faire leurs courses ordinaires, avaient tué quelques habitants, et fait quelques captifs.” (Relat : 7.) Les ennemis se retirèrent en amont des Trois-Rivières.

Dans une page émouvante de sa *Chronique Trifluvienne*, Benjamin Sulte, recherche avec joie quels furent les sentiments des canadiens à la vue des troupes du régiment de Carignan-Salières. On devine aisément que ce fut de l'allégresse.

“ Et les soldats de Carignan ! Victorieux dans les plaines de la Hongrie, vétérans basanés par le climat brûlant de l'Italie, songeaient ils, en abordant ici au milieu de la saison chaude, que bientôt leur courage ayant dispersé les Iroquois, aurait à s'exercer contre les glaces et les intempéries des hivers canadiens,—plus que cela ! qu'ils resteraient eux-mêmes parmi nous et qu'ils contribueraient largement à fonder la nation la plus vigoureuse que jamais race européenne ait transplantée sur un sol étranger. ” page 218-19.)

Disons aussitôt que, dès 1666, les Soldats remontant la rivière Richelieu, allaient atteindre les Iroquois jusque dans leur repaire et détruisirent leurs villages. Malgré cette destruction, “ ces derniers ne cessèrent de rôder aux abords des fleuves et des rivières, et, jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, ils commirent des assassinats et des vols partout où ils en trouvèrent l'occasion. ” Mais leur règne était fini et la colonie trifluvienne fut plus à l'abri de leurs attaques et maraudes.

**

Le *Cap de la Magdeleine* profita donc lui aussi de cette bonne chance, car les Sauvages y furent plus à l'abri des coups ennemis et le commerce plus tranquille et plus prospère. Le travail des champs devint ainsi plus facile et nos habitants *désertaient* et faisaient terre neuve. Le recensement de 1666 nous parle de *Jeanne Enard* que nous connaissons, et de “ Nicolas Crevier ” son fils.

“ Jeanne Enard ” avait alors 9 bêtes à cornes, 50 arpents de terre en valeur. Avec elle vivait alors Jean-Baptiste son fils âgé de 16 ans, et un Jean François, son domestique âgé de 22 ans.

“ Nicolas Crevier, marié à Louise Le Loutre alors âgée de 19 ans, n'avait que 5 arpents de terre en valeur, tandis que son frère “ Jean ” en avait 13 avec 6 bêtes-à-cornes. Son domesti-

que Jacques Julien était âgée de 23 ans. Attachés au service religieux de nos habitants et des Sauvages se trouvaient ici les R. R. Pères Jésuites.

“ Le Père Frémin paraît avoir été à la tête de la mission du Cap de la Madeleine de 1663 à 1665 parce que le “ Journal des Jésuites ” dit, le 17 Août de cette dernière année, qu’il “ remonte (de Québec) supérieur au Cap de la Madeleine, où le temporel est en bon état. Comme il est délivré de tout soin d’aucune traite il doit s’appliquer à l’instruction tant des Montagnets que des Algonquins en telle manière, néanmoins, que le Père Charles Albanel (curé des Trois-Rivières) saura qu’il est toujours chargé du principal soin de cette mission. ” (Chron. Trifl, 224).

“ Le 16 Novembre, M. Boucher et le Père Druillettes montent de Québec aux Trois-Rivières,—le Père pour aller au “Cap de la Madeleine ” prendre la place du Père Albanel destiné au fort Saint-Louis (Chambly) privé de chapelain depuis la mort du Père Dupéron. ” (Journal des Jésuites).

“ Le Père François Dupéron, qui, des Trois-Rivières avait suivi M. de Chambly, mourut dans le fort de Chambly au mois de Novembre. ”

“Vers le 17 Novembre, le Père Lemoyne, qui était au Cap de la Madeleine, tomba malade de la fièvre avec accompagnement de rhume. Le Père Albanel aurait voulu partir des Trois-Rivières pour se rendre auprès de lui, mais, pendant plusieurs jours, l’état de la rivière et du fleuve l’en empêchèrent. Enfin, le 24, à cinq heures du matin, le Père Lemoyne mourut. En même temps les Pères Frémin, Bailloquet et Druillettes étaient tombés malades ; restait à la cure des Trois-Rivières le Père Albanel qui avait instruction de se rendre à Chambly dès qu’il le pourrait. ” (Journal des Jésuites.)

Quelques jours auparavant, “ le 19 Novembre, Pierre Lefebvre fondait une messe perpétuelle au Cap de la Madeleine. ” (Greffe d’ “Ameau ”.)

* * *

Parmi les habitants arrivés de France, probablement en l’année 1665, il s’en trouve un dont le nom est bien connu au Cap

de la Magdeleine, celui de "Rochereau" (on prononce et écrit maintenant "Rocheleau), le nom est Michel Baboir dit "Rochereau" marié à Marie Bigot.

"Ils étaient mariés depuis un an ou deux, puisque François, leur fils aîné, naquit au commencement de 1665. Rien ne nous indique l'endroit de France d'où venait Michel Rochereau, non plus que Vivien Rochereau établi à Ste Anne la Pérade et Bernard Rochereau habitant de Charlesbourg, qui paraissent être arrivés au Canada vers la même époque. Quant à Marie Bigot, elle devait être fille ou nièce de François Bigot dit Lamothe et de sa femme Marguerite Drapeau que nous trouvons aussi au Cap en 1665. François Rochereau enfant de Michel, né cette année, épousa Marguerite Provencher? (voir plus bas) et demeurera au Cap." (Chron. Trifl. 226).

La famille "Rocheleau" est actuellement une des plus nombreuses du Cap de la Madeleine. Voici la descendance de Michel que nous appellerons "Rocheleau" au lieu de Rochereau:

"Michel" Baboir dit "Rocheleau, marié à Marie Bigot, est père de :

"François Rocheleau," baptisé en 1664, marié à Marie-Jeanne Baret, qui est le père de :

"François Rocheleau," baptisé en 1696, marié à Marguerite Provencher, il est le père de :

"Joseph Rocheleau," baptisé en 1730, marié à Elisabeth Panneton, qui est le père de :

"Joseph Rocheleau", baptisé en 1758, marié à Geneviève Marie Ursule Perrin, qui est le père de :

"Joseph Rocheleau, baptisé en..... marié à Marie Françoise Comeau qui est le père de "Charles Rocheleau" et d'une dizaine d'autres enfants. Ce "Joseph Rocheleau" avait d'ailleurs bon nombre de frères ou sœurs : la plus grande partie de ses descendants peuple la paroisse du Cap, tandis que d'autres sont allés faire souche jusqu'au fond du Michigan.

A la même époque nous trouvons aussi aux Trois-Rivières Etienne Gélinas dont le fils Jean, établi au Cap, épouse, vers 1670, Françoise de Charmenil et devient le père d'une postérité répandue un peu partout dans le Bas-Canada.

Disons, à l'honneur des nôtres, que les déplorable excès de boisson n'étaient le fait que de quelques uns et que la majorité réclamait des répressions sévères et prêtaient main forte aux décisions du "Conseil Souverain. Celui-ci reçu, le 29 Avril 1665, une pétition "signée de la plupart des habitants des Trois-Rivières et du "Cap de la Magdeleine" en date du dix-neuvième Avril de la présente année, tendant à ce que défenses soient faites par le "Conseil à tous habitans de quelque qualité qu'ils soient de faire aucune traite de boissons de quelles natures qu'elles puissent être aux Sauvages pour éviter aux grands abuts qui se commettent sous les boissons permises de bière et de "bouillon."

Il semble donc que, afin d'empêcher les traiteurs de donner aux Sauvages des boissons fortes, on interdit même la "bière et le bouillon", boissons permises. Quelques uns ne se gênaient pas assez et "sous prétexte d'hospitalité, ils logeaient chez eux les Sauvages, retiraient leurs bagages pendant plusieurs jours," ce qui donnait occasion "à des abus et désordres de grande conséquence tant au sujet des dites boissons et autrement." (Con. Souv. 340)

Qu'était donc ce "bouillon", dont cinq barriques sont mentionnées dans l'inventaire de Jacques Hertel, en 1651 ? et dont Pierre Boucher disait en 1663 : on a en ce pays "breuvage que l'on appelle du "bouillon", qui se boit communément dans toutes les maisons."

Benjamin Sulte dit que ce breuvage, maintenant inconnu au Canada, "était très répandu parmi les pauvres en Picardie, au dix septième siècle. D'après le dictionnaire de Trévoux il avait beaucoup de rapport avec le "chousset" des Turcs, lequel est fait de pâte crue mais levée, qu'on cuit dans un chaudron plein d'eau, et quand cette pâte est rassise puis séchée, l'on en prend la grosseur d'un œuf qu'on jette dans l'eau."

L'on boit encore aux Trois-Rivières et au Cap, en l'an de grâce 1912, mais ce n'est pas du "bouillon" !!!

Les officiers publics de l'époque avaient donc de quoi faire, surtout lorsque les Sauvages arrivaient en grand nombre pour

la traite. Michel Le Neuf du Hérisson, juge des Trois-Rivières en 1665, en sut quelque chose, car, le vendredi 29 Mai 1665, le procureur Général du Roi faisait au Conseil remontrance tendante "à remédier aux abus et désordres qui arrivent journellement aux Trois-Rivières et au " Cap de la Magdeleine " tant par la division des principaux officiers de la justice qu'autres qu'au sujet des boissons et de la malice de plusieurs habitants et de quelques Valets factieux et ligués ensemble." Le même procureur accusait les mêmes délinquants "de factions et séditions, de concussions", et "d'excès commis en la personne du Sieur de Hérisson Juge Royal aux dites Trois-Rivières"; il les accusait même d'assassinat. Le Conseil nomme comme commissaire d'enquête "Mr Louis Perronne, Ecuyer, sieur de Mazé Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy." Il prendra avec lui Mtre Pierre Duquet notaire royal, comme greffier, et "le Sieur de la Poterie... sera prié de donner des soldats suffisamment au dit sieur de Mazé..."

Malgré ces misères, inhérentes à la faiblesse humaine, il faut dire, pour être juste, que l'état moral de nos gens était excellent. M. Boucher avait écrit, l'année précédente : " jusqu'à cette heure, on a vécu assez doucement parce que Dieu nous a fait grâce d'avoir toujours des gouverneurs qui ont été des hommes de bien ; et d'ailleurs, nous avons ici les Pères Jésuites qui prennent un grand soin d'instruire le monde, de sorte que tout y va paisiblement ; on y vit toujours dans la crainte de Dieu et il ne se passe rien de scandaleux qu'on y apporte remède aussitôt. "

Rappelons, pour finir, que les Pères Jésuites de résidence au Cap de la Magdeleine, en 1665, étaient :

Le Père : Jacques Fremin
 " Charles Albanel
 " "Gabriel Druillettes. "

Ce dernier fut le grand missionnaire des " Abénakis " dont nous parlons dans notre " Chronique ". Mais lorsque, le 8 Décembre 1684, cette nation fut, à Sillery, solennellement consacrée à " Notre-Dame de Chartres, " le P. Druillettes n'était plus de ce monde. Le grand missionnaire, surnommé le " Pa-

triarche, l'homme des miracles'', était mort à Québec le 8 Avril 1681, à l'âge de 88 ans.

ST-CASIMIR. Je viens aujourd'hui en pèlerinage au Cap de la Madeleine, j'y offre en ex-voto un bracelet auquel je tiens beaucoup pour accomplir ma promesse. Prise de maladie depuis l'âge de 12 ans, et menacée de la part des médecins de n'en guérir jamais, j'ai fait 2 ou 3 neuvaines des Ave Maria, j'ai promis un pèlerinage au Cap de la Madeleine que je fais aujourd'hui car je suis maintenant très bien, après avoir abandonné tout remède depuis un an...





LA VISITATION.



Les deux Sœurs Sainte Monique

C. N. D.

Nos lecteurs ont remarqué la double notice de deux Sœurs *Ste-Hélène* parue dans notre livraison de Mai 1912.

Nous sommes heureux de leur faire lire la notice biographique de deux autres religieuses de la Congrégation Notre-Dame.

Comme les deux Sœurs *Ste Hélène*, elles furent filles des mêmes parents, sœurs de sang et de profession religieuse. Elles furent apparentées avec les *Crevier*, car leur grand-mère était Jeanne Crevier, sœur de *Nicolas Crevier-Bellerive*, du Cap de la Magdeleine.

SŒUR MARIE-ANGÉLIQUE DE BOUCHERVILLE

DITE SAINTE-MONIQUE.

Marie Angélique de Boucherville était fille de Pierre de Boucherville, fils aîné de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, anobli en 1660. Plusieurs fiefs lui furent concédés ; celui de Grosbois, (Machiche,) acquis de son parent, Monsieur de Lafond ; celui de Boucherville, acquis au nom de son fils aîné, Pierre, alors âgé de trois ans : " dix arpents de front sur vingt de profondeur, à prendre environ trois cents pas au dessus de la troisième rivière dans la banlieue des Trois-Rivières ; " ceux de Montbrun, Grand Pré, la Broquerie, etc, dont les titres passèrent à ses fils. Mais ce qui distinguait le plus Mr Pierre Boucher, père, c'était sa foi vive et son ardente religion. Ayant quitté son poste de gouverneur, où il jouissait d'une profonde estime générale, il vint s'établir à sa seigneurie des Iles Percées, (depuis Boucherville) " afin, dit-il, de vivre plus retiré et débarrassé du tracas du monde, qui ne sert qu'à nous détourner de Dieu. " En y arrivant, 1668, il y fit construire un fort, qu'il nomma Saint-Louis, et une chapelle provisoire, en attendant la chapelle paroissiale, construite en 1670, sur un terrain donné

par Monsieur Boucher. Ce fut un de ses fils, Ignace de Grosbois, et une de ses filles, Marie-Jeanne, dame Sabrevois de Bleury, qui furent parrain et marraine de la première cloche de cette paroisse, baptisée en 1691. Avant la construction du presbytère, Mr Boucher s'estimait heureux de loger chez lui le prêtre desservant cette paroisse, ainsi que nos sœurs quand elles allaient faire le catéchisme de première communion chaque année, comme cela eut lieu de 1668 à 1699.

C'est dans ce but que la maison seigneuriale avait été divisée en trois logements. M. Boucher décéda en 1717, laissant son titre et sa seigneurie de Boucherville à son fils Pierre, le père de notre sœur Sainte Monique. Celui ci avait épousé en 1683 Charlotte Denis, veuve de Pierre de Brahé, seigneur de l'Île du Pads, qui lui avait donné douze enfants, dont Charlotte, notre sœur Sainte-Monique, était la huitième. Entrée dans l'institut avant 1717, elle fut désignée cette année là pour la mission de Québec, ainsi que nous l'apprenons par une lettre de Monseigneur de Saint-Vallier à la supérieure : " Je vous dirai que j'ai appris avec plaisir le choix que vous avez fait de la sœur de Boucherville pour l'envoyer à Québec. "

Moins de quatre ans après cette nomination, Sœur Sainte Monique avait terminé sa carrière, née le 25 Juillet 1697, elle décéda le 12 février 1721, âgée de vingt-quatre ans.

Elle est marquée au 48ème décès de la Congrégation Notre-Dame.

II

SŒUR MARIE-LOUISE DE BOUCHERVILLE

DITE SAINTE-MONIQUE.

Marie Louise de Boucherville, sœur de Marie-Angélique, dite Sainte-Monique, entra au Noviciat l'année du décès de celle-ci, (1721,) et prit son nom de religion. A l'occasion de sa profession, 13 septembre 1723, fut passé le contrat suivant : " Pierre Boucher, Ecuyer, Seigneur de Boucherville, Lieutenant d'une Compagnie des troupes du détachement de la Marine, et dame Charlotte Denis, son épouse, de lui bien et dûment autorisée,

stipulant pour demoiselle Louise Boucher, de Sainte-Monique, leur fille, à ce présente et consentante, de présent au Noviciat des Filles Séculières de la Congrégation Notre Dame de Ville-Marie, la dite demoiselle Louise Boucher étant sur le point de faire sa profession de sœur de la Congrégation, et étant nécessaire de pourvoir à sa dot, les dits sieur et dame de Boucherville s'engagent à fournir la valeur requise par une rente de cent livres, la dite rente rachetable pour la somme de deux mille livres, en un seul ou plusieurs paiements, dont le moindre sera de cent livres. ”

Notre sœur Marie-Louise de Boucherville, née le 16 novembre 1702, avait 66 ans lors de notre incendie de 1768. En 1769, elle fut nommée missionnaire à Lachine. En 1775, nous la trouvons Maîtresse des approbanistes, portière et robière. En 1779, âgée de 77 ans, elle est déchargée des deux derniers emplois, et vit encore neuf ans. Lors de son décès, 5 septembre 1788, elle comptait 85 ans dix mois d'âge, et 66 années de religion.

Elle est marquée au 166ème décès de la Congrégation Notre-Dame.

Blanc et noir.

—On présente un négrillon de cinq ans. Toto l'examine attentivement. puis lui dit gravement :

— De qui es-tu en deuil, dis ?

Gourmande.

—Veux-tu, Jeanne, que je te donne pour étrennes les *trois* vertus théologiques en chocolat ?

—Ah ! marraine, j'aimerais mieux les *douze* apôtres.



“ SEIGNEUR SAUVEZ-MOI ”



LE CHEMIN DE LA CROIX

OFFRANDES reçues pour la restauration du CHEMIN DE LA CROIX, du 25 Avril au 26 Mai 1912.

Nous avons souvent rappelé, dans nos Annales, la longue liste de *souvenirs* offerts à Notre Dame du Cap,

Après l'achèvement des Stations du Rosaire, une piété généreuse a déposé, dans le chœur du sanctuaire, un tapis de grande valeur.

Maintenant il nous faut rajeunir un vieux *souvenir* qui dépérit : le Chemin de la Croix.

C'est ce que nous commencerons bientôt. Chaque Station coûtera environ \$300 ; elle portera le nom du *Donateur*.

Mais nous serons reconnaissants de la plus minime obole. Vous nous l'adresserez, vous surtout pèlerins qui aimez tant cet exercice du Chemin de la Croix au Cap de la Madeleine. Vos aumônes s'ajouteront à la belle liste qui suit :

Mr Gilbert, \$25.00.

Mr Alfred Poiquin, Central Falls : 50cts.

Dame Emma Richard, Cleveland : \$1.00

Biphane Mailloux, Cabano : 50cts.

Abonné, St Adèle : \$1.00.

Madame Alfred Mercier, Trois-Rivières ; 50cts.

Abonnés, New-Bedford : 15cts.

Anonymes ; \$1.05.

Dame M, Sarazin, N. D. du Laus : 25cts.

Dame Joseph Lefrançois, West Rutland : 50cts

Dame O. Gagné, Terrebonne, Minn., : \$5.00

Marie Dechêne, Montréal : \$1.00

Delle A. Lamirande, Pierreville : 75cts.

Dame P. H. Lambert, Lac à La Tortue : 50cts.

M. M., Ottawa : 50cts.

Dame Vve A. Pelletier, \$1.00.

Delle Héliène Hamel, Warwick : \$1.00.

Dame M. Roy, St Michel : 25cts.

Pèlerins : 95cts.

Mr Edouard Massé, Louiseville : 75cts.

Mr Denis Lamontagne, Louiseville : \$1.00.

Pèlerins : \$2.00.

Abonné, Québec : 50cts.

Famille D. Lamontagne, Louiseville : \$5 00.

Th. Ecuyer, Anc. Lorette : 50cts.

Pèlerins : 75cts.

MOT D'ENFANT.

“—Dis, maman, c'est vrai que Fred sera toujours plus petit que moi, même dans les dix ans ?

—Mais bien sûr...

—Tant mieux, comme ça je pourrai toujours lui donner des gifles.”

—

Le petit Auguste commence à s'habiller tout seul.

“—Eh bien ! qu'est ce que tu fais donc, lui dit sa mère : pourquoi mets-tu tes bas à l'envers, aujourd'hui ?

— C'est parce qu'il y a un trou de l'autre côté, maman. ”

—

LA CHARITE.

“ Vous aimerez le Seigneur votre Dieu. ”

“ Tout ce que vous ferez au plus petit d'entre les miens, c'est à moi-même que vous le ferez. ”



Bulletin du Parler français.—G. Zidler : Nos plus belles victoires. Le Congrès. Adj. Rivard : L'heure des vaches. U. P. Jutras : La maison de mon grand père. Lexique, livres, sarclures, fautes à corriger.

Revue Canadienne.—Sommaire de Mai 1912. Mgr Archambault : L'École normale catholique. E. Gouin : Une résurrection catholique. J. Flahaut : Science et surnaturel. E. Dulieux : La science géologique. Thomas Chapais : A travers les faits et les œuvres. Elie J. Auclair : Chronique des Revues.

Berthem-Bontoux. Billets à ma Filleule, 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. 50.—BLOND et CIE, édit., 7, place Saint Sulpice, Paris (VIe).

Aujourd'hui tous les journaux ont, dans un sens ou dans un autre, leur Billets, cette chose rapide et légère qui porte au public la leçon, l'impression, la sensation du moment.

Mais dans notre société pressée, le billet tend aussi à prendre la place de la lettre, et nous gageons que le public auquel on offre les Billets d'une tante à sa filleule ne se plaindra pas de leur brièveté. C'est qu'au surplus leur brièveté est pleine. Ils prennent Mad à sa sortie de pension et la conduisent jusqu'au seuil du mariage. C'est l'entrée dans le monde, c'est la seconde éducation, c'est l'initiation à la vie de famille et à la vie d'œuvres qu'il faut esquisser en quelques traits brefs et significatifs. En cela l'auteur, au nom déjà avantageusement connu en littérature, Berthem-Bontoux, excelle.

Théodore Botrel. Les Alouettes. Poésies. 1 vol. in-16 illustré par René LELONG. Prix : 3 fr. 50. BLOND et CIE, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris VIe.

Ce nouvel ouvrage du célèbre barde breton ne peut manquer de trouver auprès du public patriote et chrétien le même succès que ses aînés. Alouette des glèbes, alouette des nues, alouette des casques, l'oiseau des espaces azurés y chante nos espoirs, nos efforts quotidiens pour un prochain renouveau. Ce livre sera bien accueilli en un moment où l'héroïsme de nos aviateurs, l'obscur sacrifice de nos marins, l'élan d'une jeunesse fatiguée des prêches pacifistes, naguère encore la soudaine réconciliation de tous les Français devant la menace ennemie, nous permettent de saluer l'aube de temps moins troubles, de destinées plus fières. On aimera à répandre ce livre dans les cercles, dans les patronages où il se recommandera de lui-même, soit pour la récitation publique, soit pour la méditation solitaire où se forgent les décisions énergiques. Jamais, en vérité, le cœur du poète Botrel n'a mieux battu à l'unisson du cœur même de la France. Bientôt ses strophes ailées seront sur toutes les bouches et dans toutes les mémoires.

Allez à Marie, par l'Auteur des "Paillettes d'Or". Un beau volume in-18 de XVI-312 pages. Broché : 1 fr. 25 ; reliure percaline : 2 fr.—Avignon, AUBANEL FRÈRES, éditeurs, imprimeurs de N. S. P. le Pape.

L'Auteur des Paillettes d'Or, du Livre de Piété de la Jeune Fille, de la Vie au Pensionnat, de La Vie après le Pensionnat, du Livre de la Jeune Fille en Vacances et de bien d'autres ouvrages qui ont obtenu un colossal succès nous donne aujourd'hui un nouveau livre, digne de ses devanciers, intitulé : Allez à Marie.

En le lisant, on reconnaît le style des Paillettes d'Or, ce style qui sait si bien mettre en relief les parties saillantes du sujet et qui vous les grave dans le cerveau et dans le cœur d'une façon ineffaçable.

"Allez à Marie" est en quelque sorte un manuel, combien aimable, du Culte que nous devons à la Sainte Vierge.

..

La Réponse.—Sommaire de Mai 1912. Duplessys : Etienne Dolet. Desgranges : Histoire d'un chameau, d'un soda-water, des socialistes et des politiciens. Apologétique au jour le jour. Aigueperse : A l'Hotel de X.... : chez Téqui, 82 Bonaparte: Paris.



Prières et Actions de Graces

AVIS IMPORTANT :—Les personnes qui désirent la publication de leurs actions de grâces sont priées de les écrire sur une feuille séparée, et de n'écrire que sur un seul côté de la feuille.

Lévis : Off. \$1.00 pour guérison d'un abcès au côté, et qui me faisait souffrir depuis deux mois.—Dame M. Marceau.—Ste Flavie Station : Off. \$1.00 pour messes en reconnaissances de faveurs obtenues.—F. Damien.—Les Escoumains : Off. 50cts pour publier mes remerciements d'une guérison obtenue par l'intercession de N. D. du Cap.—Dame J. Therrien.—Montréal : Off. 50cts pour promesse faite à N. D. du Rosaire pour guérison obtenue.—Dame F. Lecours.—Radnor : Off. 25cts en actions de grâces.—Xavier Lajoie.—St Barthélémy : Merci et reconnaissance pour trois guérisons obtenues.—St Elie. Off. pour délivrance d'une grande anxiété, guérison d'un mal de dents.—Dame E. R.—Melville : Demande de prières pour la guérison d'une jeune fille qui a bu du caustique —Mont Carmel : Merci à N. D. du Mont Carmel d'un soulagement d'oppression obtenu à mes enfants par l'usage des roses bénites.—Abonnée.—Trois-Rivières : Off. \$1.00 en reconnaissance de plusieurs faveurs obtenues.—Abonnée.—St Théophile du Lac : Off. \$1.25 en reconnaissance de faveurs obtenues, ma guérison après condamnation des médecins, et aussi la guérison d'une jambe à mon garçon.—Ph. Lambert.—Les Escoumains : Je m'abonne en reconnaissance d'avoir obtenu guérison d'un mal de dents.—Lorrainville . Je suis heureuse de faire inscrire de grandes faveurs obtenues.—St Wenceslas : Off. d'abonnement et de 30cts en reconnaissance de guérison de mon enfant.—Melbourne : Off. \$1.00 pour messes pour grande grâce obtenue.—Dame E. Dubois.—Holyoke : Off. \$1.00 pour messes pour m'acquitter de ma reconnaissance pour faveurs obtenues.—Antoinette F.—St Stanislas : Remerciement à N. D. du Rosaire pour grâce obtenue.—Abonnée.—Trois-Rivières : Merci pour grande faveur obtenue, et aussi pour la guérison de mon enfant, et celle de mon mari.—Dame O. Leboeuf.—Trois-Rivières ; Remerciements à N. D. du Rosaire et à St Joseph pour guérison totale de maladie grave.—Dame Vve G. Morin.—Luxembourg : Off. \$2.00 pour abonnement et messes en reconnaissance de faveur obtenue et pour en obtenir d'autres.—Dame L. Be-dier.—St Hyacinthe : Off. d'abonnement pour faveur obtenue.—Dame

A. Cloutier.—New-Bedford : Off. d'abonnement et d'offrande pour les 12 lampes électriques pour avoir obtenu un nouvel emploi.—M. L. C.—Bécancour : Off. \$1.00 pour embellissement des Stations et 10cts pour cierges pour obtenir une grâce.—Ste Anne la Pérade: Veuillez recevoir mon abonnement en reconnaissance de faveurs obtenues pendant l'année écoulée.—Richard's : Reconnaissance pour soulagement après application de l'image de N. D. de Campocavallo promesse de publication et d'abonnement, merci pour le baptême de mon enfant.—Dame L. D.—Richard's : Off. 10cts pour cierges, reconnaissance d'une heureuse maladie, après promesse de publication.—Dame X. Tremblay.—Richard's : Grand merci à la Ste Vierge et à St Joseph pour diverses faveurs.—Dame L. J. B.—Winoski : Off. \$3 00 pour grand-messe promise pour grâce spéciale que j'ai obtenue et demander protection.—St Grégoire : Off. 50cts pour faveur obtenue.—Dame E. Boisvert.—Shawinigan Falls: Remerciements sans nombre à N. D. du Cap pour faveur obtenue.—Zélatrice.—St Narcisse : Veuillez inscrire reconnaissance pour faveur obtenue, off. messe basse.—M. A. A.—Champlain : Off. \$3.00 pour grand-messe pour avoir obtenu mon diplôme.—Enfant de Marie.—Cowley : Nous avons promis \$5.00 à St Antoine si nous récoltions 6 000 minots de blé, nous en avons récolté 8.200 —Société N. D. A.—Off. 10cts pour soulagement de mal de tête.—Dame H. LeBlanc.—Lorette : Off. 25cts pour avoir obtenu la santé à maman très malade.—St Valère : Off. 50cts pour messe en reconnaissance de grâce accordée.—L. D.—Bécancour : J'abonne ma fille aux Annales pour remerciements pour grande faveur obtenue à ma petite fille.—Dame L. Boisvert—Québec : Veuillez publier mes remerciements au Fr. Didace pour guérison de ma fille d'une gastrite-péritonite.—Vve C. Grenier.—St Boniface : Remerciements à N. D. du Rosaire pour faveurs obtenues après promesse de publication.—Abonnée.—Mont-Carmel : Après deux grand-messes en l'honneur de St Gérard mon garçon a été guéri d'un mal d'yeux.—Abonnée.—Batiscan Station : Off. \$1.00 pour faveur demandée et obtenue.—H. Au.—Normandin : Off. 25cts pour publier mes remerciements pour faveur obtenue.—Dame Ls. Mailhot.—St Paulin : Off. \$1.00 pour grand remerciements pour grand soulagement obtenu dans la maladie de mon mari.—Dame M. Lafrenière.—Ste Flavie : Off. de deux cierges pour avoir obtenu ma guérison; aussi abonnement pour avoir été guérie, et actions de grâces et abonnement pour avoir obtenu une heureuse délivrance.—St Elie : Off. 25cts pour avoir obtenu une faveur particulière.—Vve J. S. C.—St Stanislas : Reconnaissance à N. D. du Rosaire pour faveur obtenue après promesse de publier.—Québec : Je viens faire publier ma reconnaissance pour la grande faveur que j'ai obtenue.—Cap de la Madeleine : Off. 50cts en reconnaissance de faveur obtenue.—C. R.—Berthierville : Toute joyeuse je remercie N. D. du Cap pour grande faveur obtenue.—Abonnée.—Yamachiche : Veuillez publier avec mes remerciements pour guérison de maladie d'intestins avec promesse de publier.—Abonnée.—Lake Linden : Off. \$3.00 pour grand mes-

se pour faveur obtenue après promesse de publier.—St Eustache : Merci à N. D. du Rosaire pour avoir trouvé 7 nouveaux abonnés, et pour avoir été secouru au cours d'un accident.—M. Lorrain.—St Valère : Mille remerciements pour faveurs obtenues aussitôt après les avoir demandées.— Dame E. P.—Ste Angèle de Laval : Off. \$4.00 pour guérison obtenue.—Enfant de Marie.—St Narcisse : Mille actions de grâces pour grande faveur que j'ai obtenue.—Lachine : Off. 50cts pour publier mes remerciements pour faveur obtenue.—A. C.—Ste Rose du Dégelé : Off. 50cts pour messe en remerciement d'une faveur obtenue.—P. M.—St Sylvère : Off. 25 pour lampes et publication de faveur obtenue.—P. R.—L'Assomption : Remerciements pour deux faveurs obtenues.—St Tité : Merci à N. D. du Rosaire pour nous avoir préservés de la mort d'une parente.—Enfant de Marie.—Hull : Remerciements à N. D. du Rosaire pour faveur obtenue en promettant de m'abonner.—Champlain : Veuillez publier les remerciements d'une jeune fille pour plusieurs faveurs obtenues.—Sorel : J'ai promis de faire publier une et plusieurs autres faveurs que je viens d'obtenir.—Dame E. D.—Ste Angèle de Laval : Off. 10cts pour lampes et prière d'inscrire mes remerciements pour guérison d'une maladie.—Dame U. S. J.—Limoilou : Off. 50cts pour messe en reconnaissance de faveur obtenue.—Dame Jos. P.—Plessisville : Merci à N. D. du Rosaire pour faveur obtenue.—Orpheline.—St Barnabé : Mon mari a fait vœu d'un pèlerinage à pied au Cap et d'une messe chantée au sanctuaire et j'ai ainsi obtenu ma guérison d'un mal de jambes, off. \$2.00 pour 4 abonnements nouveaux.—Dame A. Lavergne.—St Barnabé : Après promesse de m'abonner j'ai obtenu la guérison d'un panaris.—P. Diamond.—Lachine Locks : Veuillez publier que j'ai été guérie par l'intercession de N. D. du Rosaire, j'ai associé 4 personnes aux messes perpétuelles.—Sr St Fr.—St Joachim : J'ai promis de recueillir 12 nouveaux abonnés pour obtenir une guérison : je vous adresse donc \$6.00, car j'ai obtenu cette faveur.— Dame F. O. Lessard.—St Adelphe ; Off. 40cts pour neuvaïne de lampes en reconnaissance de la guérison d'un panaris.—Dame E. B.—Sherbrooke : Actions de grâces à N. D. du Rosaire pour plusieurs faveurs obtenues, dans le cours de l'hiver dernier, entr'autres, la guérison de douleurs rhumastismales et d'un commencement d'hydropisie.—Sr Ste Ursule.—Notre Dame du Bon Conseil : Off. 25cts en reconnaissance d'une faveur obtenue.—Dame Z. Larocque.—Vermont ; Merci à la Ste Vierge et à St Joseph pour guérison obtenue.—Abonnée.—Off. d'abonnement et de 10cts pour lampes pour plusieurs grâces obtenues par l'intercession de N. D. du T. S. Rosaire.—Inconnue.—Louiseville : Off. 25cts en reconnaissance d'avoir obtenu la guérison d'un mal d'yeux et de reins.—Enfant de Marie.—Laverlochère : Off. d'abonnement pour faveur obtenue.—C. G.—North Témiskamingue : Off. 50cts pour grâces obtenues.—Delle A. L.—Merci pour grâce accordée à ma petite fille de 2 ans.—Dame W. Fay.—Waterbury : Off. \$3.00 pour messes basses pour deux faveurs obtenues.—Dame A. Parent.—Sorel : Off. 50cts pour messe pour faveur

obtenue.—Abonnée.—Off. 50cts pour messe en reconnaissance d'une guérison opérée en faveur de ma sœur.—Mont-Carmel : Off. 50cts pour messe pour guérison obtenue.—P. L.—Calumet : Mille remerciements à N. D. du Rosaire pour deux guérisons obtenues.—Abonnée.—Almaville : Grand merci pour avoir été délivré d'un fardeau bien pesant.—A. J.—Almaville : Mille merci à N. D. du Rosaire pour guérison d'une névralgie.—Dame A. Gauvin.—Caribou-Islands ; Off. \$1.00 pour amélioration dans la maladie d'une personne chère.—Abonnée.—Almaville : Mille remerciements pour avoir pu retirer mon argent d'un magasin de Juifs.—Abonnée.—Gentilly : Off. 25cts pour ma guérison.—Dame A. M.—Cap Madeleine ; Merci pour deux guérisons et de m'avoir fait connaître ma vocation.—Auburn : Off. \$1.00 pour messes pour grâces obtenues.—Dame J. Levasseur.—Ste Angèle de Laval : Off. \$1.00 pour messes pour plusieurs faveurs obtenues.—Abonnée.—St Stanislas : Off. 50cts pour avoir obtenu la guérison atteinte de mal aux yeux.—Cap de la Madeleine : Merci à N. D. du Cap pour guérison de mal d'estomac après promesse d'abonnement, off. \$1.00.—M. L.—Shoolbred : Mille remerciements à N. D. du Rosaire pour grande faveur obtenue.—Dame E. L.—St Louis de France : Faveur obtenue par l'intercession de N. D. du St Rosaire et de St Pascal.—M. M.—Gentilly : Merci à la Ste Vierge et à Ste Anne pour guérison obtenue par l'usage des roses bénites.—Dame L. C.—Chûtes Shawinigan ; Off. pour messes pour guérison de ma fille de mal d'yeux.—Dame Normandin.—Beaumont : Off. \$10.00 et 25cts pour les douze lampes en reconnaissance de ma guérison des fièvres typhoïdes.—Dame A. C.—Gentilly : Off. 25cts pour faveur obtenue.—Dame F. G.—Off. d'abonnement et remerciements pour les multiples grâces obtenues l'année dernière.—Ste Flore : Mille remerciements pour guérison obtenue, off. 25cts.—Abonnée.—Béarn : Mille remerciements pour guérison d'un mal qui me faisait terriblement souffrir.—Watertown : Merci à N. D. du Rosaire pour m'avoir trouvé un remède qui m'a guéri de maladie.—Orphelins.—Cap Santé : Merci à N. D. du Cap pour grande faveur obtenue.—Abonnée.—Québec ; Off. 25cts pour succès d'une opération d'un ganglion dans la gorge.—Dame A. Latour.—La Baie : Off. 16cts pour publier ma reconnaissance d'une faveur obtenue.—Abonnée.—Daveluyville : Off. 25 cts pour publier une faveur obtenue.—Gentilly : Grand remerciement pour avoir obtenu guérison de ma surdité.—Dame H. P.—Trois Rivières : Off. \$5.00 pour faveur obtenue par l'intercession de la Sainte Vierge avec promesse de publier dans les Annales.—E. Bergeron.—Montréal ; Off. 75cts et remerciements à N. D. du Rosaire pour heureuse maladie.—Dame A. Davignon.—Grondines : Off \$2.00 en actions de grâces pour la réussite d'une opération.—Deschambault : Off. 25cts pour faveur obtenue.—St Séverin : Off. \$5.50 pour faveur obtenue avec promesse de publier dans les Annales et de m'abonner.—Montréal : Off. 50cts pour messe pour avoir obtenu que mon père soit guéri de l'habitude de boire.—Abonnée—Del Val ; Veuillez inscrire dans les Annales la faveur suivante :

Etant professeur en 1911, j'eus une sérieuse attaque de rhume occasionné par une bronchite qui se continuait depuis 6 ans, je fus tellement malade qu'on me disait consommation ; j'ai été obligé de laisser ma classe ce qui m'était impossible et de la reprendre ensuite ce qui me fatiguait beaucoup et je ressentais des douleurs au poumon gauche, je pris quelques remèdes ; rien ne me faisait. Je me suis tourné vers la Ste Vierge, Ste Anne et le Vénérable Père Eymard après plusieurs neuvaines et appliqué l'image du Père Eymard aujourd'hui je suis bien et ma santé ne fait que s'améliorer et je continue à prier ces grands saints qu'on doit toujours invoquer.—H. Ducasse.—St Paul de la Croix : Off. 50cts pour messe pour guérison d'un œil que je m'étais frappé avec un épi de grain.—Strathford Centre : Off. de deux abonnements pour faveur obtenue.—Remerciements pour plusieurs faveurs obtenues.—Abonnée.—La Pérade : Off. 10cts pour guérison de mon bébé.—Abonnée.—St Tite : Je viens remercier N. D. du Rosaire de m'avoir ramenée du lit de la mort, après avoir reçu les derniers sacrements.—Dame J. Massicotte.—Je viens remercier N. D. du St Rosaire d'avoir pu sauver ma petite fille qui avait avalé une épingle laquelle lui était restée dans la gorge.—Abonnée.—Biddeford : Off. 50cts pour messe en reconnaissance de faveur obtenue.—Blanche Beaupré.—Sherbrooke : Off. 50cts en remerciements de grâces obtenues.—F. P.—St Stanislas : Je vous envoie mon abonnement et 25cts en reconnaissance de faveur obtenue.—Abonnée.—Remerciements pour faveur obtenue.—Abonnée.—Veuillez publier mes remerciements pour avoir obtenu la guérison de ma petite nièce E. B., qui souffrait d'une jambe et qui a été guérie après une neuvaine de lampes au Sanctuaire.—Abonnée.—Lac à la Tortue : Veuillez publier la guérison de ma belle sœur.—C. L.—St Jérôme : Off. 75ets pour faveurs obtenues que je vous demande de publier avec mes remerciements à N. D. du Cap.—Dame O. Langevin.—Rivière du Loup : Off. \$1.25 en reconnaissance de faveurs obtenues.—Dame G. Paradis.—Lowell : Off. 10cts avec remerciements pour faveur obtenue.—Dame J. Gailloux ; aussi off. 15cts pour la guérison d'un mal de gorge que je croyais sérieux.—Abonnée.—Off. \$1.50 promi pour avoir obtenu des faveurs temporelles.—Abonnée.—St Maurice : Off. 25cts en remerciement de faveurs obtenues et pour en demander de nouvelles.—Delle L. R.—St Jean Port Joli : Merci à N. D. du Rosaire pour faveur après promesse de publier et d'une offrande de 25cts.—Dame A. Lavoie.—Je vous adresse un nouvel abonnement pour avoir obtenu une maladie heureuse.—Dame A. Major : North Battleford ; Je dois beaucoup de reconnaissance à la bonne Ste Vierge pour une grande faveur obtenue.—Dame P. B.—Québec : Off. 25cts pour la grâce que j'ai obtenue.—Dame J. A. F.—St Boniface de Shawinigan : Merci à la bonne Mère du Ciel et à Ste Anne pour avoir obtenu la guérison de mon mari des fièvres typhoïdes.—Dame E. Ricard.—Messe basse pour grande faveur obtenue.—Shawenagan : Merci pour avoir obtenu la tranquillité à mon mari et du travail à mes deux garçons après avoir promis un abonnement pour une personne pau-

vre.—Abonnée.—Montréal : Je remercie beaucoup N. D. du Cap pour m'avoir exaucé en accordant une place à mon mari. Off. \$1.00.—Dame A. Brousseau.—St Wenceslas : Off. 10cts en remerciements de la guérison d'une grave maladie de rognons.—St François : Je vous envoie mon abonnement et mes remerciements pour plusieurs faveurs accordées aux membres de ma famille.—Dame U. Lemonde.—Granby : Off. \$1.00 pour avoir obtenu ma guérison.—Delle M. C. B.—Magog : Après promesse d'offrir \$1.00 et publication ma sœur et moi nous avons obtenu une amélioration sensible d'un mal de gorge.—Trois-Rivières : Veuillez publier une guérison obtenue par usage des roses bénites et promesse d'abonnement.—E. Houle.—Trois-Rivières : Off 10cts pour le Chemin de la Croix pour faveur obtenue.—M. A.—Lachine Locks : Veuillez inscrire mon nom pour faveur obtenue.—Fr. De Montigny.—St Paul de Chester : Off. 50cts en remerciements à N. D. du Rosaire pour guérison de mon enfant qui s'était démis une jambe en glissant.—Dame O. Lafontaine.—St Martin : Je viens remercier St Joseph et St Antoine pour la guérison de ma mère. C. G.—Montréal : Off. 50cts pour guérison obtenue avec promesse de publier.—Dame A. Jeannotte.—St Eustache : off. 10cts pour soulagement obtenu par l'application de la médaille de St Joseph.—Abonnée.—Shawenegan : Off. 10cts pour cierges, en remerciements de la guérison d'un gros rhume à ma petite fille.—Dame C. B. B.—Berthierville : Off. 50cts pour lampes en remerciement à N. D. du Rosaire de sa protection pendant une maladie.—Dame A. M.—St Thimothée : Je viens publier une grande faveur obtenue par l'intercession de N. D. du T. S. Rosaire.—A. A.—St Frédéric : Off. \$2.00 pour guérison obtenue lors d'un pèlerinage en 1910.—Abonnée.—L'Assomption : Reconnaissance pour la guérison d'un gros rhume.—Abonnée.—St Wenceslas : Merci pour avoir obtenu de ne pas perdre un animal, merci pour guérison, off. 10cts.—Dame A. L.—St Gabriel de Brandon : Pris d'un mal de pieds que les docteurs ne pouvaient guérir, j'ai promis un pèlerinage et au bout de 10 jours, j'étais presque guérie.—Dame D. Guilbault.—Stanford : Off. 10cts pour lampes pour faveur obtenue.—Abonné.—Mill Stream : Maman était malade depuis 2 ans et les meilleurs médecins ne la soulageaient pas ; alors nous invoquâmes N. D. du Cap, et de suite nous avons obtenu un changement.—Irène Chamberland.—Montréal : Merci de tout cœur à ma bonne Mère Marie à St Joseph pour faveur obtenue après promesse de publication.—Enfant de Marie.—Remerciements à N. D. du Rosaire pour préservation de la picote et guérison de mal de mains que je croyais grave.—Delle A. L.—Montréal : Off. 25cts pour faveur obtenue avec promesse d'inscrire dans les Annales.—Dame A. D.—Veuillez publier à la gloire de Marie l'obtention d'une immense faveur après 3 neuvaines des 3 Ave.—Lectrice.—Cap Santé : Remerciements à notre bonne Mère du Cap pour faveurs obtenues.—Delle M. A. L.—Auburn : Je remercie N. D. du St Rosaire pour faveur obtenue avec promesse de publier.—Dame L. Fournier.—St Paul : Off. d'abonnement avec publication pour faveur obtenue.—Dame

T. B.—St G.égoire : Off. \$1.50 pour messes en reconnaissance de plusieurs grâces obtenues.—Dame E. D.—Lamèque: Off. \$1.00 en reconnaissance d'une grande grâce.—Dame J. A.—Cobalt : Je vous ai demandé de prier pour la guérison de mon mari, promettant en même temps de nous envoyer autant d'abonnements que je pourrais. J'ai été exaucée et aujourd'hui je vous adresse \$5.00 pour 10 abonnements nouveaux, en attendant que j'en recueille d'autres.—Dame D. E.—Nicolet : Ci-inclus \$6.00 pour le terrain en reconnaissance de faveurs que j'ai obtenues, avec promesse de publier, je remercie aussi St Joseph d'une guérison, et St Antoine d'avoir retrouvé mon portefeuille.—Lévis : Off. \$1.00 avec mille remerciements à N. D. du Rosaire pour guérison obtenue.—Dame M. E. Marceau.

NOTA BENE.

Un bon moyen de montrer votre reconnaissance pour les faveurs obtenues, c'est : ou de **vous abonner** aux Annales, ou d'abonner **quelque autre** personne, ou de vous faire **zélatrice** pour recueillir les abonnements, chaque année.

Recommandations de prières à N.-D. du T. S. Rosaire

Protection d'orphelins.....	53	Malades.....	124
Vocations.....	60	Bonne mort.....	200
Familles.....	500	Conversions.....	202
Pères et mères de familles.....	500	Grâces temporelles.....	468
Enfants, très nombreux.....		Grâces spirituelles.....	423
Jeunes gens.....	200	Emplois.....	100
Jeunes personnes.....	300	Heureux mariages.....	41
Institutrices et écoles.....	300	Succès dans entreprises.....	208
Elèves très nombreux.....		Affaires importantes.....	90
Premières communions.....	500	Intentions particulières.....	600
Infirmes.....	251	Ivrognes et blasphémateurs.....	129

Toutes les intentions sont recommandées à la Basilique du Vœu National au Sacré-Cœur et à celle de N.-D. de Pontmain.

Nous disons tous les soirs, au Sanctuaire, la 4e dizaine du chapelet pour les intentions recommandées, et la 5e dizaine pour les défunts.

Faveurs obtenues

Guérisons attribuées à N.-D. du T. S. Rosaire.....	162
Conversions.....	121
Succès dans les examens.....	24
Réussite dans les affaires difficiles.....	77
Heureuse délivrance.....	83
Faveurs obtenues.....	500

Nécrologie

Mr Euchariste Héroux, Ste Flore. Mr Grégoire Bourassa, Ste Flore. Mr Edouard Dufresne, Montréal. Mr Alfred Donancourt, Ste Flore. Dame Israel Raymond, Rivière du Loup. Mr Wilfrid Lacerte, Manchester. Dame Siméon Fiset, Ste Anne la Pérade. Mr André Lebœuf, Ste Anne la Pérade. Mr Ephrem Garceau, Pointe du Lac. Dame Joseph Massicotte. Champlain. Sœur Marie Aurélie, f. de Jésus, Trois-Rivières. Delle Florida Lamarche, Berthierville. Dame T. R. Coulombe, Berthierville. Mr Jérémie Grenier, St Barnabé. Dame Thomas Guilmette, St Barnabé. Mr Raphael Ricard, St Barnabé. Mr Syriac Lemay, St Barnabé. Dame Ernest Desaulniers, St Barnabé. Dame Henri Lafrenière, Maskinongé. Mr Arthur Côté, Grondines. Ademar Leblanc, Euclide Leblanc, Simon Forest, Moïse Germain, Dame Méderic Perrault, Dame Séraphin Forest, Joseph Marion. J. L. Mélançon, Sr Marie Euphrasie, de St Jacques. Mr J. B. Montambault, Batiscan. Dame Léger Girard, Nicolet. Mr Joseph Tourigny, Plessisville. Delle Antonia Gagnon, Mont-Carmel. Mr Joseph A. Trudelle, St Sauveur. Mr Calixte Désilets, St Grégoire. Delle Houle Virginie, St Grégoire. Delle Desanges Béliveau, St Grégoire. Mr Félix Martel, St Marc des Carrières.

Que, par la miséricorde de Dieu, leurs âmes et les âmes de tous les fidèles trépassés reposent en paix !

Deux messes seront dites chaque semaine pour les bienfaiteurs vivants et défunts, parmi lesquels nous comptons toujours les abonnés aux ANNALES.



Heures des Offices au Sanctuaire de N.-D. du Cap

La semaine : Messes à 5½ hrs. 6½ et 7 heures. — Vénération des Saintes Reliques et bénédiction des objets de pitié à la demande des pèlerins.

Le Dimanche : Messes à 5½ h, et 7 heures ; grand'messe paroissiale à 9½ h. — A 7 hrs p.m. Vêpres suivies du Salut à l'église paroissiale.

Confessions : On entend les confessions le matin de 6 à 8 hrs.

Communion : La sainte communion est distribuée avant, pendant et après chaque messe.

N.-B. — Soit pour les confessions, soit pour la sainte communion, en tout temps, les pèlerins peuvent s'adresser au frère sacristain qui leur procurera un prêtre

N.-B.— Pour les triduum préparatoires aux pèlerinages, pour les missions ou retraites paroissiales, messieurs les curés peuvent s'adresser au R. P. W. Valiquette, supérieur, Cap-de-la-Madeleine ou au R. P. Supérieur, o. m. i., 218, Visitation, Montréal, ou encore au R. P. Supérieur, o. m. i., Eglise St.Sauveur, Québec.

LIVRES D'OCCASION

(en vente au Bureau des Annales)

Brydaine : Sermons — Rua : Conférences — Léonard de Port Maurice : Ses œuvres — Mieckow O. P. : Litanies — Le Chapelain — P. Anisan : Vers Lui — Sermons nouveaux : Lyon, 1830 — Weiss O. P. La Perfection — Mgr Gibier ; Objections — Jésus-Christ — Nos plaies Sociales.

AVANTAGES SPIRITUELS

Offerts aux bienfaiteurs du Sanctuaire, aux zéloteurs et abonnés des

ANNALES DU T. S ROSAIRE :

- 1.—Participation aux prières et bonnes œuvres des Missionnaires Oblats. Dans leurs communautés, une prière est faite tous les jours pour les bienfaiteurs vivants et défunts.
- 2.—Participation aux prières qui se font tous les jours dans le sanctuaire pour les vivants et les morts.
- 3.—Deux messes sont dites *chaque semaine* à l'intention des abonnés, pour les vivants et les morts. Nos abonnés peuvent appliquer à telle ou telle personne, vivante ou défunte, les mérites des 104 messes dites chaque année à leurs intentions.
- 4.—Une messe est célébrée *chaque mois* par chacun des Pères du Sanctuaire avec une intention spéciale pour nos abonnés vivants et défunts ; une communion est faite chaque mois avec la même intention, par les autres religieux de la communauté.
- 5.—Un service solennel sera célébré *chaque année*, dans la première semaine de novembre, pour les parents défunts de nos abonnés.

Les recommandations de prières, publiées dans nos ANNALES, sont envoyées à la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, l'église du Vœu National de France ; à la Basilique de Notre-Dame de Pontmain, N.-D. de la Sainte-Espérance.

HONORAIRES DES MESSES

<i>Messe basse</i>	\$0.50
<i>Grand messe</i>	3.00
<i>Messe perpétuelle</i>	0.50

On peut faire inscrire le nom des défunts ou de toute autre personne, sur le registre de la messe perpétuelle.

LAMPES

DANS LE SANCTUAIRE DE N.-D. DU ROSAIRE.

Pour les douze lampes électriques de la couronne, une heure..... 25cts.

Le matin, pendant les messes, le soir, pendant l'office du Rosaire
Cinq lampes, représentant cinq mystères, une heure.....\$ 0.10
Quinze " " les quinze " " " 0.25

Le soir pendant l'office du Rosaire :

Cinq lampes représentant cinq mystères pour une neuvaine.....	\$ 0.40
Quinze " " quinze " " "	1.20
Cinq " " cinq " pour un mois.....	1.25
Quinze " " quinze " " "	3.75
Cinq " " cinq " pour un an.....	14.00

AU SAINT-SÉPULCRE

Une lampe par jour.....	\$0.05
Une lampe pour une neuvaine.....	0.40
Une lampe pour un mois.....	1.10
Une lampe pour un an.....	14.00